

i2S
Société Anonyme
au capital de 1.334.989,54 €
Siège Social : 28-30, rue Jean Perrin
33608 PESSAC CEDEX
315 387 688 RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION
COMPRENANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU **25 Juin 2020**

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous exposer la situation de notre société et son activité pendant l'exercice de douze mois s'étendant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1. Activité

i2S totalise pour l'année 2019 un chiffre d'affaires de 16,9 M€, en augmentation de 14,7 % par rapport à 2018.

En 2019, l'export a progressé de 32,7% en volume (7,3 M€ contre 5,4 M€) et augmente en pourcentage pour représenter 43% du chiffre d'affaires contre 37% en 2018.

Le taux de marge brute est resté stable, le volume de celle-ci augmentant de 14,7% (7.057,0 K€ contre 6.151,2 K€).

La valeur ajoutée progresse en valeur de 20,0% (5.103,5 K€ contre 4.251,6K€) et gagne 2,3 points en ratio, principalement en raison de la diminution des achats de R&D.

L'EBE¹ progresse de 646 K€ en étant positif à 435,8 K€ et l'exercice se conclut par un bénéfice net de 98,2 K€.

1 Pour le calcul de l'EBE, i2S retraite les transferts de charges

1.2. Evolution des résultats et de la situation financière de la société

	31/12/2018		31/12/2019		Evolution 2019/2018
Chiffre d'affaires HT	14 752,7	100,0%	16 919,4	100,0%	14,7%
Marge brute	6 151,2	41,7%	7 057,0	41,7%	14,7%
Frais généraux	1 350,7	9,2%	1 571,9	9,3%	16,4%
Achats R&D	549,0	3,7%	381,6	2,3%	-30,5%
Valeur ajoutée	4 251,6	28,8%	5 103,5	30,2%	20,0%
Subventions d'exploitation	356,0	2,4%	353,3	2,1%	-0,7%
Impôts, taxes, form.pro.	165,0	1,1%	160,3	0,9%	-2,8%
Masse salariale et intérim	4 652,7	31,5%	4 860,7	28,7%	4,5%
E.B.E.	(210,1)	-1,4%	435,8	2,6%	307,4%
Amortissements/provisions	(132,4)	-0,9%	(384,2)	-2,3%	N.S.
Résultat d'exploitation	(342,6)	-2,3%	51,5	0,3%	115,0%
Résultat financier	(38,7)	-0,3%	3,9	0,0%	-109,9%
Résultat courant	(381,3)	-2,6%	55,4	0,3%	114,5%
Résultat exceptionnel	44,3	0,3%	(173,3)	-1,0%	N.S.
IS	(369,6)	-2,5%	(216,1)	-1,3%	-41,5%
Résultat net	32,7	0,2%	98,2	0,6%	200,7%

1.3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Le chiffre d'affaires progresse de 14,7% passant de 14.752,7 K€ à 16.919,4 K€

Poursuivant ses investissements en R&D pour développer ses produits propres, la société a redéfini les priorités de développement et a rééquilibré l'affectation de ses ressources entre les Labcoms et les autres projets. Il en résulte une diminution des dépenses propres aux Labcoms en 2019.

La quote-part de subventions du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et du Feder (Programme de R&D scientifique et industrielle d'i2S – Volet INRIA) correspondant aux dépenses réalisées s'élève à 333 K€.

La masse salariale et l'intérim augmentent de 208 K€ (+4%).

L'ensemble de ces facteurs conduisent :

- à une progression de la Valeur Ajoutée, en valeur de 20,0% (5.103,5 K€ contre 4.251,6K€) et passant en ratio de 28,8% en 2018 à 30,2% en 2019,
- à une nette amélioration de l'EBE qui atteint 435,8 K€ alors qu'il était à -210,1 K€ en 2018

L'évolution du résultat financier a été la suivante :

	2018	2019	Variation
Reprise sur provisions pour dépréciation et transfert de charges financières	0 €	23 003 €	23 003 €
Gains de change	12 037 €	8 981 €	(3 056) €
Produits nets de cession de VMP	0 €	220 €	220 €
Produits nets comptes à terme	12 859 €	8 007 €	(4 853) €
Revenus de créances sur participations	0 €	0 €	0 €
Autres	11 805 €	2 792 €	(9 013) €
Total des produits financiers	36 702 €	43 003 €	6 301 €
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	23 003 €	0 €	(23 003) €
Pertes sur créances liées à des participations	0 €	0 €	0 €
Pertes de change	9 267 €	3 246 €	(6 021) €
Intérêts des emprunts	18 156 €	18 097 €	(58) €
Intérêts FactoFrance	12 985 €	6 593 €	(6 392) €
Autres	11 994 €	11 215 €	(780) €
Total des charges financières	75 405 €	39 152 €	(36 253) €
Résultat financier	(38 704) €	3 851 €	42 554 €

Le résultat exceptionnel se justifie de la manière suivante

Détail des produits et charges exceptionnels	
Produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles	173 326
Pénalités et amendes	14
Valeur comptable immo financières cédées	2 053
Amortissements exceptionnels immobilisations	5 082
Amortissements dérogatoires	48 838
Dotations provision attribution actions	1 850
Dotations engagements de retraite	115 489
Résultat exceptionnel	-173 326

L'évolution de 115 K€ de la provision pour engagements pour retraite est due pour près des deux tiers à des causes externes : 44,3% de cette hausse sont dus à la variation de la règle applicable en matière de calcul du turnover et 18% sont dus à l'évolution des taux d'actualisation.

Le crédit impôt recherche de l'exercice 2019 s'élève à 216 K€

1.4 Faits marquants de l'année 2019

Après 12% de hausse de ses ventes en 2018, la société continue sur sa tendance en réalisant 16,9 M€ de chiffre d'affaires en 2019, soit une progression de 15%. Les trois Divisions sont en croissance et les ventes à l'Export direct augmentent de 33%, tirées par 9.8% de progression de la Division DIGIBOOK et par une forte hausse des ventes du pôle Applications à un important client équipementier nord-américain. Basée sur des livraisons de produits propres et de projets d'application porteurs d'avenir, cette performance résulte des orientations du plan stratégique 2019-2023, privilégiant le renforcement de l'outil industriel, le développement des compétences techniques, ainsi que la poursuite des investissements marketing et commerciaux.

Croissance des ventes pour les trois Divisions :

- Forte hausse du pôle Applications pour i2S VISION

- ⊖ Avec 9,4 M€ de chiffre d'affaires en 2019, la Division (55% des ventes totales d'i2S) affiche une progression proche de 7% par rapport à 2018. Son activité a été tirée en 2019 par le pôle Applications, dont les ventes, à 2,2 M€, croissent de plus de 39%, tandis que le chiffre d'affaires du pôle Distribution, comme attendu, ressort stable à 7,2 M€.
- ⊖ Grâce à une prospection commerciale renforcée, notre proposition de valeur revisitée, « du Photon au Cloud », a permis à la Division de se positionner sur de nouveaux projets d'application, tels que par exemple, le contrôle de véhicules et la lutte anti-contrefaçon.
- ⊖ Enfin, les investissements marketing et commerciaux mis en œuvre pour promouvoir notre caméra Térhertz auprès des laboratoires de recherche, nous ont permis de construire un réseau de distributeurs en Europe et en Chine, laissant augurer pour 2020 une meilleure pénétration internationale de notre offre.

- Hausse de 16% pour i2S DIGIBOOK

- Avec 6,4 M€ de chiffre d'affaires en 2019, la Division affiche une croissance de 16% par rapport à 2018 et contribue pour près de 40% au total des ventes d'i2S. Leader international reconnue sur le segment des scanners haut de gamme grand format, la Division a récolté en 2019 les fruits de ses efforts cumulés en matière de R&D, de commerce et de Marketing et gagné en notoriété ; parmi les nombreux appels d'offres remportés, on citera celui de la Bibliothèque Nationale de France, ainsi qu'un important contrat dans un pays du Maghreb comportant plus de 40 scanners.
- Trois nouveaux partenaires, aux USA, au Moyen-Orient et en Inde ont rejoint notre réseau de distributeurs.
- La réorganisation et le renforcement de l'équipe de support technique ont permis de réussir le lancement international de notre nouveau scanner matriciel haute vitesse, CopiBook A1.

- Démarrage au-delà des attentes d'i2S MEDCARE

- Avec 1,1 M€ de chiffre d'affaires, cette nouvelle Division, lancée en janvier 2019, progresse de 166% (à périmètre retraité comparable). Dépassant ses objectifs budgétaires, elle représente déjà 7% des ventes totales d'i2S. En charge du développement de produits propres innovants, à base de composants de vision intégrée, d'algorithmes de reconstruction 3D temps réel à partir d'images 2D et de modules logiciels d'Intelligence Artificielle, destinés à des créneaux prometteurs dans les domaines de la Santé et du Bien-être, cette Division devrait, à terme, tirer la croissance des ventes internationales d'i2S.

Mise en place d'un outil industriel adapté à nos perspectives de croissance

- Réalisé courant mai 2019, sans incidence sur les plannings de livraison et de facturation, nous avons effectué le regroupement de toutes les activités de production et de stockage de l'entreprise au sein d'une nouvelle usine, basée dans l'établissement de CESTAS. Grâce à cette réalisation, nous disposons désormais d'un outil industriel compatible avec la croissance attendue de nos volumes de fabrication,
- Nous avons également procédé au changement de notre ERP.

Amélioration de la mixité professionnelle

- Grâce à la centralisation de l'administration des ventes et de la logistique, placée sous la responsabilité d'une collaboratrice expérimentée et présente depuis longue date dans la société, nous avons gagné en cohésion entre les équipes commerciales et celles de production,

- L'arrivée en juin d'une Responsable de Production, après l'embauche en 2018 d'une Responsable Achats, a commencé à porter ses fruits, en matière de qualité, d'amélioration de nos délais de livraison et de baisse de nos stocks.

1.5 Evènements marquants hors activité économique

En guise de conséquence bénéfique de nos initiatives en matière de recrutement et de réorganisation de notre outil industriel, l'Index Egalité Hommes Femmes d'i2S (à déclarer en 2020 mais publié en avance par l'entreprise) s'élève désormais à 85 points sur une échelle en comportant 100, ce qui nous a notamment valu d'être désigné comme une des entreprises étapes du prochain « Rallye des Pépites », pour la promotion de la parité homme-femme et qui se tiendra le 4 avril 2020.

1.6 Activité en matière de Recherche et Développement

Les programmes initiés avec le CEA TECH (capteurs matriciels d'images Térabertz), le LCPO (composants électro-optiques à base de polymères organiques) et l'INRIA (mise au point de nouveaux algorithmes de traitements d'images non-linéaires) se sont poursuivis tout au long de l'exercice 2019.

En parallèle de ces collaborations pluridisciplinaires, les ingénieurs d'i2S ont enrichi leurs connaissances en matière d'architectures à base de composants de vision intégrée, d'algorithmes de photogrammétrie pour la modélisation 3D et d'intégration de suites logicielles d'Intelligence Artificielle, nécessaires aux nouveaux projets de développement de produits propriétaires i2S.

1.7 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation a augmenté de +278 K€ (3 872 K€ en 2019 contre 3 594 K€ en 2018)

Le détail de cette variation est le suivant :

	31-déc-18	31-déc-19	Incidence sur variation du BFR
Variation actifs d'exploitation	6 618	7 861	1 243
. Stocks et en-cours	2 333	2 396	63
. Avances & acomptes / cdes fournisseurs	50	51	1
. Clients après en cours cédé au factor	2 416	2 514	98
. Autres créances (dont réserve factor)	1 667	2 829	1 162
. Charges constatées d'avance	152	72	(80)
Variation dettes d'exploitation	3 024	3 989	(965)
. Avances & acomptes / commandes clients	97	536	(439)
. Dettes frs & cptes ratt.	1 838	2 309	(471)
. Dettes fiscales & sociales	1 015	1 042	(26)
. Autres dettes	7	3	4
. Produits constatés d'avance	67	100	(33)
Variation du besoin en fonds de roulement			278

La principale raison de l'augmentation du BFR est la forte croissance de la réserve détenue sur le Factor en fin d'année 2019 (+736 K€) et non mobilisées en trésorerie.

L'endettement net a augmenté de 306 k€. Les immobilisations ont augmenté de 505 k€ en raison principalement de la création de notre nouveau site industriel de Cestas. La CAF s'établit à +1561 k€.

Il en résulte que la trésorerie globale de la société a augmenté de 83 K€ en passant de 3.092 k€ à 3.174 k€.

1.8 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Les activités d'i2S en matière de distribution de composants de vision, de développement de systèmes de vision intégrée applicatifs dans les domaines industriels ou médicaux et de bien-être, et de solutions de numérisation patrimoniale, reposent toutes sur le savoir-faire de l'entreprise en capture et traitement d'images mais avec des modèles économiques différents, qui présentent des risques et incertitudes liés aux typologies des segments de marché qu'ils adressent.

En l'absence d'un créneau de spécialisation formalisé, l'activité de notre pôle Applications, qui est en croissance, reste tributaire des volumes d'activité des clients OEM que nous servons, eux-mêmes soumis aux variations de leurs marchés. Leurs projets de développements de nouvelles machines peuvent être aussi l'occasion de remettre en cause les solutions techniques qu'ils nous ont confiées. Certains clients peuvent également parfois décider de développer leurs propres solutions de vision, par eux-mêmes, en interne. L'activité de notre pôle Distribution, quant à elle, est dépendante de la santé financière de nos commettants, ainsi que de la relation de confiance mutuelle que nous entretenons avec eux ; de plus, elle peut être affectée par la décision de l'un d'entre-eux de mettre son catalogue de produits en ligne et de vendre par internet.

Nous estimons que le marché des solutions de numérisation du patrimoine, haut de gamme et grand format, reste en croissance, même si elle est faible, avec des disparités par pays au gré des projets de numérisation lancés par les clients institutionnels et du dynamisme des partenaires distributeurs locaux. A ce titre, la Russie et le Brésil sont en cours de reconstruction, et le développement dans des nouveaux pays, par exemple en Amérique du Sud et en Chine, est un travail de longue haleine.

Enfin, la mise en œuvre de notre plan stratégique 2019-2023, privilégiant le développement de nos propres produits, en partenariat avec des acteurs reconnus du marché concerné, est un travail de longue haleine, nécessitant d'importants investissements en matière de développement de nos compétences techniques et d'efforts marketing et commerciaux.

Enfin, il est à noter enfin que la disponibilité du capteur TéraHertz auprès du CEA Leti reste aléatoire, tant que leur processus de fabrication n'est pas complètement stabilisé.

1.9 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la société

Par un contrat « Coopaterme », la société i2S a bénéficié d'une couverture de change en DOLLAR US pour la période du 09 octobre 2019 au 31 janvier 2020. Les créances et dettes courantes en DOLLAR US dont l'échéance est antérieure au 31 décembre 2019 ont été comptabilisées aux cours prévus par ce contrat. Les commandes clients et fournisseurs d'un montant unitaire supérieur à 80 000 DOLLARS US font l'objet d'une couverture de change spécifique à chaque commande et sont évaluées aux cours prévus par ces couvertures de change. Les autres créances et dettes sont évaluées au cours de clôture.

2. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives aux délais de paiement de nos clients et de nos fournisseurs.

	Article D. 441-I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
MONTANTS EN EURO	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	621					157	503					242
Montant total des factures concernées TTC	1 295 144	80 030	981	500	23 819	1 400 474	1 637 931	314 663	305 352	13 710	176 349	2 448 005
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	10,7%	0,7%	0,0%	0,0%	0,2%	11,6%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							9,7%	1,9%	1,8%	0,1%	1,0%	14,5%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux						- Délais légaux					

3. PERSPECTIVES D'AVENIR – EVOLUTION PREVISIBLE

Une organisation adaptée et une équipe en ordre de marche

Disposant désormais d'un outil industriel compatible avec la croissance attendue de ses volumes de fabrication, de collaborateurs fortement engagés et de ressources financières solides, l'équipe dirigeante d'i2S continue de mobiliser toutes les énergies de l'entreprise dans la mise en œuvre du plan stratégique.

L'activité d'i2S MEDCARE reste toujours la plus porteuse de perspectives de croissance. Une coopération avec un important équipementier français du Bien-être est en phase de contractualisation, tandis que la commercialisation de notre système de suivi en « time lapse » du développement d'embryons humains destiné à équiper les services hospitaliers de PMA, devrait démarrer au second trimestre 2021

4. EVENEMENTS NOTABLES SURVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2020

Néant

5. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société est soumise à différentes obligations dont notamment la norme ROHS, la directive DEEE, responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Elle adapte son organisation et ses pratiques en fonction de l'évolution de ces obligations.

Par ailleurs, la société a vu ses certifications ISO 9001 et ISO 13485, renouvelées en 2019.

6. RISQUES DE MARCHÉ ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les tensions liées à la géostratégie internationale (Moyen Orient, Pays d'Afrique du Nord, Russie), perçues sur des zones de croissance, nous incitent à la plus grande prudence.

D'autre part, les changements de comportement d'achat, l'abaissement de certaines barrières d'entrées technologiques, et l'apparition de nouveaux modèles économiques impactent directement les marchés, faisant apparaître de nouvelles formes de services et d'usage des équipements, et modifiant de façon significative les chaînes de valeurs externes.

Nos sources d'approvisionnement en composants électroniques et optiques restent fragiles et dépendantes d'un environnement économique mondial incontrôlé, déstabilisé par l'impact aléatoire du Coronavirus sur la capacité de production des usines de fabrication.

7. COMPTES ANNUELS

7.1. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe des comptes annuels toutes précisions et justifications.

7.2. Résultats économiques et financiers

Au cours l'exercice clos le 31 décembre 2019, notre chiffre d'affaires hors taxe sur la valeur ajoutée s'est élevé à	16 919 362 €
contre, pour l'exercice précédent correspondant à une période de même durée ..	14 752 680 €

Notre chiffre d'affaires a donc augmenté en cours d'exercice en valeur absolue de	2 166 682 €
soit de 14,69 % en valeur relative.	

Le produit de nos ventes et prestations de services nous a permis de couvrir toutes nos charges et fait apparaître un résultat d'exploitation bénéficiaire de	51 548 €
contre, pour l'exercice précédent, un résultat déficitaire de	(342 587) €

soit une amélioration en valeur absolue de	394 135 €
et de 115,05 % en valeur relative.	

Le résultat courant avant impôts, compte tenu des charges et produits financiers, est bénéficiaire de.....	55 398 €
contre, pour l'exercice précédent, un déficit de	(381 291) €

soit une diminution de la perte en valeur absolue de	436 689 €
et de 114,5 % en valeur relative.	

Le résultat net, compte tenu du crédit impôt recherche et des charges et produits exceptionnels, est un bénéfice de	98 180 €
contre, pour l'exercice précédent, un bénéfice de.....	32 652 €

soit une augmentation en valeur absolue de	65 528 €
et de 200,69 % en valeur relative.	

Ces résultats s'entendent après inscription en charges, notamment :

- de dotations aux amortissements sur immobilisations, pour	218 956 €
- de dotations aux dépréciations sur stocks et en cours, pour	35 956 €
- d'autres charges d'exploitation, pour.....	66 337 €
- de dotations aux provisions pour dépréciation immos financières, pour	0 €
- de dotation aux amortissements dérogatoires pour	48 838 €
- de frais financiers, pour	35 905 €
- de dotations exceptionnelles aux provisions sur risques et charges, pour	1 850 €

Et après inscription en produits :

- de subventions d'exploitation, pour	353 306 €
- de reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges, pour.....	137 323 €
- de produits financiers, pour	43 002 €

dont notamment :

* 8 006 € de produits sur comptes à terme	
* 2 791 € d'autres produits financiers	
* 23 003 € de reprise de provision sur éléments financiers	
* 8 981 € de gains de change	
- de produits exceptionnels sur opérations de gestion, pour	0 €
- de produits exceptionnels sur opérations en capital, pour	0 €
- d'un crédit d'impôt recherche, de	216 108 €

7.3. Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous précisons que la société a supporté des charges non déductibles des bénéfices pour un montant de 12.202 €.

La réintégration fiscale de ces charges a réduit le déficit reportable à due concurrence.

7.4. Proposition d'affectation du résultat

En ce qui concerne le bénéfice net comptable de l'exercice écoulé, soit la somme de 98.180,39 €, nous vous proposons de l'affecter en totalité au compte « Réserves facultatives ».

7.5. Rappel des dividendes distribués

Nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

7.6. Résultat de la société au cours des 5 derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

8.1. Prise de participation et prise de contrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après les diverses informations obligatoires relatives aux prises de participation significatives ou aux prises de contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, notre société n'a pris aucune participation significative ou contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

8.2. Activité des filiales et participations

Pendant le même exercice, le résultat de l'activité de nos filiales et participations s'exprime par les chiffres ci-après :

Assy

Société de droit suisse

Pourcentage de capital détenu par i2S : 33%

Principaux résultats au titre du dernier exercice clos

Date de clôture	30/06/2019	30/06/2018
	12 mois	12 mois
Capital social	CHF 150 000	CHF 150 000
Chiffre d'affaires	CHF 2 487 965	CHF 2 371 969
Résultat courant après impôts	CHF 8 925	CHF 119

i2S Vision

Société de droit français

Pourcentage de capital détenu par i2S : 100% Création en décembre 2009

Principaux résultats au titre du dernier exercice clos

Date de clôture	sans activité
Capital social	5 000 €

Vous trouverez dans l'annexe comptable des informations complémentaires concernant les filiales et participations.

8.3. Succursales

Notre société ne dispose d'aucune succursale.

9. CAPITAL SOCIAL**9.1. Variation du capital social au titre de l'exercice écoulé**

Néant

9.2. Informations relatives à la détention du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons que :

- détient plus du quart du capital social et du tiers des droits de vote (seuils identiques à l'exercice précédent) :
 - Jean-Louis BLOUIN
- détient plus du quart du capital social et des droits de vote (seuils non identiques à l'exercice précédent compte tenu des cessions visées à la rubrique 9.3 ci-après) :
 - Alain RICROS
- détient plus du dixième du capital social et des droits de vote de la société (seuil identique à l'exercice précédent) :
 - Jean-Pierre GERAULT

9.3. Opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants et les personnes visées aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et Financier

Nous vous informons que Monsieur Alain RICROS, Président du Conseil d'Administration d'i2S, a vendu 25 000 de ses actions, au prix de 4 € pièce, à Mr Xavier DATIN, Directeur Général de la société, dans le courant du mois de décembre 2019, ainsi que 26 000 autres, en même temps et dans les mêmes conditions, à trois managers de l'entreprise.

9.4. Actionnariat salarié – Opérations d'attribution d'actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2019.

A cette date, il n'y a aucune action détenue par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce (les actions attribuées gratuitement aux salariés antérieurement au 7 août 2015 n'étant pas prises en compte).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, nous vous informons des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce concernant les attributions d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, effectuées au profit des salariés et mandataires sociaux de notre société ne détenant pas plus de 10% du capital social.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015 a autorisé, pour une durée de 38 mois, le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre par la société au profit des membres du personnel salarié de la société et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de Commerce.

Cette attribution ne peut représenter au maximum que 5% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration et ne peut avoir non plus pour effet que les salariés et mandataires sociaux détiennent plus de 10% du capital social.

Le Conseil d'Administration lors de ses délibérations des 18 avril 2018 et 27 juin 2018 a utilisé cette autorisation au cours de l'exercice écoulé : 12.200 actions de 0,74 € de valeur nominale (montant arrondi) chacune, préalablement rachetées par la société pour une valeur d'acquisition moyenne de 2,79 € chacune, ont été attribuées aux salariés et mandataires sociaux suivants :

Pierre BERGERON, salarié, à hauteur de 2.400 actions,
Richard BONNARD, salarié, à hauteur de 1.700 actions,
David DASSIE, salarié à hauteur de 1.700 actions,
Christophe LACROIX, salarié, à hauteur de 1.400 actions,
Xavier DATIN, Directeur Général, à hauteur de 5.000 actions.

Lors de ces délibérations, il a été également accordé à Monsieur Xavier DATIN un droit à 5.000 actions gratuites, lié à la performance du résultat au 31 décembre 2018 ; le Conseil d'administration du 15 avril 2019 a constaté la réalisation de cette performance et l'attribution de ces 5.000 actions complémentaires à Monsieur Xavier DATIN.

Nous vous précisons, en tant que de besoin, que l'information susvisée recouvre celle prévue par l'article L. 225-197-4 en son alinéa 5 (actions attribuées aux dix salariés de la société non mandataires sociaux).

Conformément à la Loi et à la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015, les actions ne seront attribuées définitivement aux bénéficiaires ci-dessus, sous réserve de remplir les conditions d'attribution ci-dessus mentionnées, qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, soit à compter du 18 avril 2020.

A l'issue de cette période, les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits.

Pendant toute la période de conservation d'une durée de 2 ans, les actions attribuées seront indisponibles et ne pourront être ni cédées ni transmises.

Elles revêtiront obligatoirement la forme nominative et leur indisponibilité sera notifiée par la Société à la SOCIETE GENERALE, teneur de compte, qui veillera au respect de cette obligation.

En cas de décès du bénéficiaire pendant la période de conservation, les actions attribuées gratuitement deviendront librement cessibles par ses héritiers conformément à l'article L 225-197-3 du Code de commerce.

De même, aux termes de l'article L 225-197-1-I du Code de commerce, les actions attribuées gratuitement seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant à son classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L 341-4 du Code de la sécurité sociale.

En outre, le Conseil d'Administration du 18 avril 2018 a décidé, en application des dispositions de l'alinéa 4 de l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, que 20 % de toutes les actions attribuées à titre gratuit à Xavier DATIN ne pourront être cédées avant la cessation de ses fonctions.

Enfin, nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2018 a annulé l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015 et l'a remplacé par une nouvelle autorisation d'une durée de 38 mois.

Nous vous précisons que le Conseil d'Administration n'a pas utilisé cette dernière autorisation au cours de l'exercice écoulé.

9.5. Rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2017 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'acquisition d'un nombre d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital, pendant une durée de 18 mois.

L'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2019 a annulé cette autorisation et l'a remplacé par une nouvelle autorisation du Conseil d'Administration à procéder à l'acquisition d'un nombre d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital, pendant une durée de 18 mois, soit jusqu'au 24 décembre 2020.

Le Conseil d'Administration n'a pas utilisé ces autorisations au cours de l'exercice 2019.

Vous trouverez ci-après les informations visées à l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice	57.249
Pourcentage de capital auto-détenu à la clôture de l'exercice	3,19 %
Valeur nette comptable des actions propres à la clôture de l'exercice	159.696 €
Valeur nominale des actions propres à la clôture de l'exercice	0,74 € (montant arrondi)
Valeur de marché des actions propres à la clôture de l'exercice (valeur au coût d'achat)	206.096 €

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
Achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par la décision en date du 21 mars 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers	0
Couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions	57.249*
Annulation des actions acquises, par voie de réduction de capital, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration	0
Total	57.249

* 12.200 actions ont d'ores et déjà été attribués par le Conseil d'Administration à certains salariés et mandataires sociaux comme indiqué ci-dessus.

Actions gratuites sans contrepartie	Nombre	Valeur d'attribution compte 502
Situation au 01/01/2019	12 200	34 038 €
Attribution actions gratuites	5 000	13 950 €
Situation au 31/12/2019	17 200	47 988 €

Actions gratuites avec contrepartie	Nombre	Valeur d'attribution
Situation au 01/01/2019	5 000	12 100 €
Attribution actions gratuites	5 000	12 100 €
Situation au 31/12/2019	0	0 €

Validation par le Conseil d'administration du 15/04/2019 du droit à 5.000 actions gratuites sur l'exercice 2018 soumises à contrepartie

La date limite d'utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2019 expirant le 24 décembre 2020, nous vous demandons de bien vouloir annuler cette autorisation et la remplacer par une nouvelle autorisation du Conseil d'Administration, pour une nouvelle durée de 18 mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'acquisition d'un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation et de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Il apparaît opportun que la société utilise ces dispositions dans le contexte actuel :

- (i) aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité sur titres de capital conforme à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n° 2018-01 du 2 juillet 2018,
- (ii) aux fins d'assurer la couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions.

L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait et que les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne pourrait être supérieur au prix le plus élevé entre le dernier cours coté et le meilleur prix proposé ou autrement dit la meilleure limite à l'achat.

En outre, le montant maximum que la Société serait susceptible de payer en vue de l'acquisition desdites actions s'élèverait à 500.000 €.

Enfin, le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs pour mettre en œuvre cette autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités et conditions, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat,
- passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de mandater un intermédiaire pour transmettre les ordres ou de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire,
- déléguer au Directeur Général les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération.

9.6. Ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions

Néant

10. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Vous trouverez dans cette section le rapport prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 et contenant les informations visées à l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

10.1. Direction de la société

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration du 3 janvier 2018 a décidé de modifier le mode d'exercice de la direction générale et de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. La direction générale est donc assumée depuis cette date par une personne physique autre que le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Xavier DATIN.

Nous rappelons que Monsieur Xavier DATIN, Directeur Général, bénéficie de 5.000 attributions gratuites d'actions, selon décisions du Conseil d'Administration des 18 avril 2018 et 27 juin 2018, et de 5.000 actions gratuites complémentaires, selon décisions susvisées et décision du Conseil d'Administration du 15 avril 2019.

10.2. Examen des mandats

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration.

10.3. Liste des mandats et fonctions

Vous trouverez ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société pour chacun des mandataires sociaux de la société, au cours de l'exercice écoulé :

NOM, Prénom, Domicile	Sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance ou des fonctions salariées au sein de la société, des sociétés du groupe ou des sociétés tierces françaises ou étrangères
<p><u>Président du Conseil d'Administration</u></p> <p>Alain RICROS 295, rue de Rabel Lieu-dit Grand Pelon 40990 GOURBERA</p> <p><u>Directeur Général</u></p> <p>Xavier DATIN 23 rue Martin Ondicola 64500 SAINT JEAN DE LUZ</p> <p><u>Membre du Conseil d'Administration</u></p> <p>Jean-Louis BLOUIN 55, rue Bellus Mareilhac 33200 BORDEAUX</p> <p><u>Membre du Conseil d'Administration</u> <u>(jusqu'au 7 janvier 2019)</u></p> <p>Alain MAINGUY Résidence Penne 81140 PENNE DU TARN</p>	<p><u>Président</u></p> <p>AQUITAINE CREATION INVESTISSEMENT 417 782 257 RCS BORDEAUX</p> <p>A. RICROS CONSULTANTS 528 773 617 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Président représentant i2S</u></p> <p>i2S VISION 519 086 847 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Liquidateur</u></p> <p>GIE AQUITI GESTION 483 402 269 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Président</u></p> <p>INTERNATIONAL ADVANCED MANAGEMENT CONSULTING SAS (« IAMC Group ») 810 545 954 RCS ALBI</p>

Membre du Conseil d'Administration

Monsieur Hervé BERTHOU
19 avenue de Gradignan
33600 PESSAC

DEVELOPPEMENT)

Membre du Conseil d'Administration

Didier ROUX
36 rue Yvonnét
33700 MERIGNAC

Membre du Conseil d'Administration

Eric MOTTAY
45 rue de Verdun
33130 BEGLES

Administrateur

DRONISOS
823 688 239 RCS BORDEAUX

COGNITEV
792 261 794 RCS BORDEAUX

Gérant

HB DEVELOPPEMENT
524 372 828 RCS BORDEAUX

LABEL BLEU AVENTURES
842 259 400 RCS BORDEAUX

Président

(représentant légal de HB

BDL SYSTEMES
349 386 342 RCS BORDEAUX

:

4JET Holding GmbH Geschäftsführer :
Aachener Bank Konrad-Zuse-Str.
1 Jörg Jetter, Konto 3015 8950 11
D-52477 Alsdorf
DDA

Président Directeur Général / CEO :

AMPLITUDE SYSTEMES
441 414 117 RCS BORDEAUX

AMPLITUDE LASER GROUP
434 637 005 RCS BORDEAUX

AMPLITUDE LASER INC
Cambridge - USA

Directeur Général Délégué / Director :

AMPLITUDE TECHNOLOGIES
435 314 935 RCS EVRY

AMPLITUDE CHINA Ltd

	<p>Hong-Kong - CHINE</p> <p>AMPLITUDE KOREA Co. Ltd Gyeonggi-do – COREE DU SUD</p> <p><u>Board Member :</u></p> <p>TRACKINSIDE Angleur – Belgique</p> <p>GLO PHOTONICS Limoges - France</p>
<u>Membre du Conseil d'Administration</u>	
<p>Stéphane SCHINAZI 10 chemin de la Bergerie 33360 LATRESNE</p>	<p><u>Gérant :</u></p> <p>COMPAGNIE DU VERMONT 518 945 001 RCS BORDEAUX</p> <p>VERMONT SERVICES 832 264 758 RCS BORDEAUX</p>

10.4. Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 dernier alinéa du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après les conventions intervenues, directement ou par personne interposée - à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales – entre d'une part le Directeur Général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de notre société et d'autre part, une filiale dont notre société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social :

Néant

10.5. Tableau récapitulatif des délégations de compétences ou de pouvoirs accordées par l'assemblée au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

Vous trouverez en Annexe 2 le tableau récapitulatif des délégations de compétences ou de pouvoirs en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

10.6. Fixation du montant de la rémunération attribuée au Conseil d'Administration

Nous vous demandons de bien vouloir fixer le montant de la rémunération qui pourrait être versée aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur activité afin de les dédommager de leurs déplacements et de leur temps de présence aux réunions dudit Conseil.

11. COMMISSAIRES AUX COMPTES

11.1. Examen des mandats

Nous vous précisons que les mandats du commissaire aux comptes n'arrive pas à expiration.

11.2. Honoraires

Le montant des honoraires versés au commissaire aux comptes a été mis à la disposition des actionnaires au siège social conformément aux dispositions de l'article L. 820-3 du Code de Commerce.

12. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

12.1. Conventions réglementées

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée auxdits articles n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

12.2. Rapport sur les comptes annuels

Ce rapport est également tenu à votre disposition.

13. PRÊTS ENTRE ENTREPRISES VISES A L'ARTICLE L. 511-6, 3 BIS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Néant.

*

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien nous témoigner et vous prions d'agrèer, Chers Actionnaires, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le Conseil d'Administration

--	--

Annexe 1

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 365 133	1 334 990	1 334 990	1 334 990	1 334 990
Nombre d'actions ordinaires	1 836 724	1 796 167	1 796 167	1 796 167	1 796 167
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	13 804 406	14 426 790	13 310 399	14 752 680	16 919 363
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	274 580	62 360	(659 805)	(122 861)	342 505
Impôt sur les bénéfices	(115 045)	(74 813)	(326 638)	(369 624)	(216 108)
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	211 870	286 077	(623 384)	32 652	98 180
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation, avant dotation aux amortissements et provisions	0,15	0,03	(0,37)	(0,07)	0,19
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,12	0,16	(0,35)	0,02	0,05
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	62,1	62,9	66,4	66,5	66,5
Montant de la masse salariale	2 728 048	2 776 822	2 953 125	3 159 956	3 293 049
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc, œuvres sociales)	1 291 597	1 300 630	1 394 461	1 467 252	1 597 799

Annexe 2

TABLEAU SUR LES DELEGATIONS DE COMPETENCE OU DE POUVOIRS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL
DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2019

Délégations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire				Délégations utilisées par le conseil d'administration		
DATE AGE	TYPE DE DELEGATION	MONTANT	DUREE	DATE	MONTANT	SOLDE
24/06/2019	Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salariés et/ou certains mandataires sociaux (délégation de pouvoirs)	5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration	38 mois			4,04 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration